



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pau, le 10 novembre 2020

### **COVID-19 : Le préfet rappelle les mesures de soutien psychologique à la population et de lutte contre les violences intra-familiales dans le contexte du reconfinement**

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble le territoire métropolitain.

Le département est donc concerné par des mesures de confinement du 30 octobre au 1er décembre minimum.

La mise en place de ce nouveau confinement, indispensable à l'endigement de la pandémie de Covid-19, peut malheureusement constituer un terreau favorable à la détresse psychologique, à l'accentuation de l'isolement de personnes déjà vulnérables, aux violences conjugales et intrafamiliales: la promiscuité, les tensions, l'anxiété peuvent y concourir.

Aussi, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques rappelle les dispositifs de soutien psychologique mis en place dans le département.

#### **S'agissant du soutien médico-psychologique :**

**Deux postes d'urgence médico-psychologique (PUMP) ont été mis en place par les centres hospitaliers.** Il s'agit de cellules d'écoute et de soutien :

- PUMP du CH des Pyrénées : tel 05 59 80 95 69 / mail : [surveillance.generale@chpyr.fr](mailto:surveillance.generale@chpyr.fr) (ouverture de 10 h à 17 h)
- PUMP du CH de la Côte basque : tel 05 59 44 41 30 / mail [secr.sasacor@ch-cotebasque.fr](mailto:secr.sasacor@ch-cotebasque.fr) (ouverture de 10 h à 17 h)

Ces cellules départementales viennent compléter **le numéro vert national 0 800 130 000 (24 h/24 et 7 j/7)** qui peut orienter les personnes vers une prise en charge médico-psychologique en lien avec la Croix-Rouge et le réseau national de l'urgence médico-psychologique.

#### **S'agissant des violences conjugales et intrafamiliales :**

- **Le numéro d'urgence 17** : les forces de l'ordre restent pleinement mobilisées dans cette lutte contre les violences intrafamiliales. Il convient de rappeler que pour tout cas de danger grave et immédiat, avec nécessité d'une intervention sur place, il faut contacter les services de première urgence : le 17 est à disposition des victimes, de même que **le 114 pour les personnes ne pouvant parler (alerte SMS)**. Les services de police ou de gendarmerie (17 ou 112), les pompiers (18 ou 112) ou le Samu (15) restent mobilisés pour les situations d'urgence.
- **Le numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de toute formes de violences ainsi qu'à leur entourage et aux professionnels concernés : le 3919 #Réagir3919.** Il est disponible 7 j/7 : du lundi au vendredi de 9 h à 22 h et le samedi/dimanche de 9 h à 18 h. **Pendant la période de confinement, les horaires indiqués sont de 9h à 19h, du lundi au samedi.**

- La plateforme <https://arretonslesviolences.gouv.fr/> de signalement des violences sexuelles et sexistes qui reste active 24 h/24, 7 j/7 et permet de dialoguer avec les forces de l'ordre formées à ces violences, de manière anonyme et sécurisée.
- Des structures locales d'accueil, d'écoute et d'orientation qui peuvent directement répondre aux appels téléphoniques et/ou prendre contact avec toute personne ayant laissé un message vocal ou e-mail :

<b>Association Du côté des Femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site Internet <a href="http://www.ducotedesfemmes64.fr">www.ducotedesfemmes64.fr</a></li> <li>• accueil et écoute – <a href="mailto:accueil@ducotedesfemmes64.fr">accueil@ducotedesfemmes64.fr</a> – 05 59 06 87 70</li> </ul>
<b>Association Atherbea</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• accueil et écoute – <a href="mailto:laevc@atherbea.fr">laevc@atherbea.fr</a> – 05 59 46 40 86</li> </ul>
<b>Centre social Sagardian (Saint-Jean-de-Luz)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information et écoute – <a href="mailto:vie.sagardian@gmail.com">vie.sagardian@gmail.com</a> – 05 59 08 04 04 et 06 41 02 52 87</li> </ul>
<b>Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site Internet : <a href="http://www.infofemmes.com">www.infofemmes.com</a></li> <li>• information juridique – <a href="mailto:secretariat@cidff64.fr">secretariat@cidff64.fr</a> – 06 37 95 78 22</li> </ul>
<b>Le planning familial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Béarn: <a href="mailto:planningfamilial64@gmail.com">planningfamilial64@gmail.com</a> - 05 59 27 88 43</li> <li>• Pays Basque : <a href="mailto:planningfamilial.paysbasque@gmail.com">planningfamilial.paysbasque@gmail.com</a> – 09 83 86 73 06</li> </ul>
<b>Association d'aide aux victimes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• APAVIM à Pau : 05 59 27 91 23 / Mail <a href="mailto:apavim@wanadoo.fr">apavim@wanadoo.fr</a></li> <li>• ACJPB à Bayonne 05 59 59 45 93 / Mail <a href="mailto:acjpb64@orange.fr">acjpb64@orange.fr</a></li> </ul>
<b>Centres hospitaliers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pau : Unité Médico-Judiciaire – 05 59 72 77 80</li> <li>• Côte basque : unité de victimologie – <a href="mailto:uvie@ch-cotebasque.fr">uvie@ch-cotebasque.fr</a> – 05 33 78 81 37</li> </ul>

- Le parc d'hébergement d'urgence géré par les associations Atherbéa (17 places) et Du côté des femmes (Béarn – 18 places). Ce parc est complété au besoin par le dispositif d'hébergement d'urgence du 115.

À ces dispositifs s'ajoutent les mesures prises par le Parquet en matière notamment de traitement des affaires de violences conjugales (audiences de comparution immédiates, prononcé des ordonnances de protection notamment), traitement des contentieux urgents, ou encore déploiement du téléphone grave danger (TGD).

Vous trouverez en pièces-jointe de ce communiqué de presse les affiches contenant les informations sur les lieux ressources relatifs aux violences conjugales, sexistes et sexuelles dans le Béarn et au pays basque.

### **S'agissant de l'enfance en danger**

- **Le numéro d'urgence pour l'enfance en danger, le 119**, continue à être joignable 24h/24 et 7 j/7.
  - On peut composer le 119 si l'on est témoin, même auditif, même dans le doute, de violence commise sur un enfant, quelle que soit sa nature. Cela vaut également pour les enfants et adolescents confrontés à une telle situation pour eux-mêmes ou pour un autre mineur en danger. L'appel, gratuit depuis tous les téléphones, n'apparaît sur aucun relevé téléphonique.
  - La cellule de recueil d'informations préoccupantes (CRIP) du Conseil départemental reste également active, en semaine de 8h30 à 17h30, au 05.59.11.42.45 et/ou par mail : [cded@le64.fr](mailto:cded@le64.fr).

- **Les associations de protection de l'enfance** restent également, plus que jamais, à l'écoute pour fournir des conseils ou des orientations vers des services compétents, notamment :
  - La voix de l'enfant : 01 56 96 03 02
  - L'enfant bleu – enfants maltraités : 01 56 56 62 62
  - Colosse aux pieds d'argile : 07 50 85 47 10
  - Stop maltraitance / Enfance et partage : 0 800 05 1234

**Cabinet du préfet  
Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tel : 06 26 14 12 79  
Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)  
[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) | @prefet64

3/3

2 rue du Maréchal Joffre  
64021 Pau Cedex